



ALTERNATIBA GRENOBLE

Alternatiba est un mouvement citoyen de mobilisation sur le dérèglement climatique et la justice sociale. Il promeut des initiatives concrètes qui visent à construire une société durable, tout en s'opposant aux projets qui entravent le développement de cette société. Alternatiba réunit des milliers de citoyen-ne-s engagé-e-s dans plus de 150 collectifs locaux dont fait partie l'Antenne de Grenoble.

Contact :

<https://alternatiba.eu/grenoble/>

grenoble@alternatiba.eu

06 52 95 42 31

CAHIER D'ACTEUR

Alternatiba Grenoble

En tant que collectif citoyen de la métropole grenobloise, nous avons eu envie de saisir l'opportunité du débat public ImPACtons pour exprimer nos attentes vis-à-vis de la PAC post-2020. Nous qui sommes contributeurs et directement impactés par les effets de cette politique européenne, nous souhaitons que la PAC prenne en compte les besoins sociaux et environnementaux des territoires, qu'elle ait une approche territoriale plus démocratique et qu'elle soit adaptée aux enjeux locaux.

LIMITER LE PHENOMENE D'ACCROISSEMENT AGRICOLE

Avec la mécanisation des moyens de production et la course au productivisme, la tendance est encore à l'augmentation des surfaces par exploitation. En effet entre 1988 et 2016, la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne a été multiplié par deux quand le nombre d'emplois agricoles a été divisé par deux. Au problème de l'emploi s'ajoute le problème de l'attractivité de métiers agricoles "hors-sol" où la surface dicte la cadence et où la quantité prime sur l'attention et la qualité. Enfin cet accroissement s'accompagne d'espaces de monoculture où la biodiversité est à la peine. La PAC n'est pas neutre dans cette dynamique puisque le Droit au Paiement Unique (DPU) est calculé à partir du nombre d'hectares de l'exploitation.

Ainsi pour limiter le phénomène d'accroissement des exploitations il est légitime de mettre en place une dégressivité forte sur l'hectare et de favoriser l'emploi agricole. Ce processus doit s'accompagner de mesures fortes favorisant les installations agricoles et la mutualisation des moyens de production sous forme de coopératives.

La transition ou l'installation en agro-écologie peut aussi permettre la réduction de la taille moyenne des exploitations et créer une plus grande diversité des cultures sur le territoire tout en augmentant la résilience de la production alimentaire.

On peut enfin réaffecter à l'alimentation humaine la production de céréales actuellement utilisées pour l'alimentation animale. Cela permettrait la diminution des surfaces agricoles intensives tout en favorisant une alimentation de meilleure qualité, plus soutenable et répondant mieux à l'augmentation des besoins en alimentation.

FAVORISER L'EMPLOI AGRICOLE

La PAC aujourd'hui est hautement inégalitaire. Alors que 15% des agriculteurs obtiennent plus de 50 000€ par an de subventions, 25% vivent sous le seuil de pauvreté. Si les subventions européennes représentent en moyenne 20% des recettes, la part est de 40% pour les exploitations de 50 à 200 ha. On note que ce modèle de subvention a pour effet de valoriser les grosses exploitations les plus mécanisées. Pour une répartition plus respectueuse des subventions agricoles et pour maintenir de l'emploi décent dans les zones rurales, il est temps de subventionner les exploitations qui, par filière, emploient davantage.

De plus, il est à noter que les exploitations bio les mieux disantes en termes de qualité environnementale emploient plus de personnel pour une surface équivalente.

La PAC avait aussi vocation à pérenniser l'emploi agricole en stabilisant les marchés. Il a été montré que depuis le démantèlement d'outils de régulation, la volatilité des prix agricoles a plus d'impact sur le revenu des agriculteurs que les aléas de rendement. Il est difficile de maintenir un tissu agricole dense en emploi en laissant le marché dicter les prix de vente.

Le fonds FEADER, deuxième pilier de la PAC, a pour mission le développement des zones rurales. Il est certain que le développement doit être pensé aujourd'hui autrement qu'en termes de rendement agricole et de productivisme forcené. La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) doit être plus incitative et orienter vers une agriculture plus durable.

Dans un contexte où les inégalités explosent, où l'emploi rural n'est plus garanti, où l'agriculture doit se renouveler et se transformer, où le climat change rapidement, la PAC doit viser une agriculture diversifiée, à taille humaine, plus intensive en travail humain et donc plus résiliente.

DECARBONER L'AGRICULTURE

Le secteur agricole (agriculture, sylviculture et gestion des sols) pèse pour 19% des émissions de GES en France soit autant que l'industrie manufacturière ou que le secteur du bâtiment. Pour tenir l'objectif des 2 degrés signé dans l'accord de Paris, il faut une baisse de 7% par an des émissions de GES dans tous les secteurs. Il est absolument vital que la PAC serve d'outil pour décarboner l'agriculture.

L'élevage pèse pour près de la moitié des émissions de l'agriculture en France (48%), dont la moitié provient de la fermentation entérique des ruminants. Ainsi réduire les émissions, c'est nécessairement baisser la quantité de viande et de produits dérivés des animaux. Or les subventions par la PAC pour le secteur de l'élevage représentent 40% des revenus pour les industries bovine, ovine et caprine, quand elles ne représentent que 10% des revenus des maraîchers. Les subventions européennes favorisent aujourd'hui la filière animale au détriment de la production végétale.

Il paraît intéressant de réorienter progressivement les budgets de la PAC vers la production végétale alimentaire et vers l'élevage extensif, celui qui mobilise moins d'animaux par exploitation, celui qui entretient les prairies et leur biodiversité, celui qui nécessite peu d'intrants agricoles et génère moins de pollution des sols) tout en diminuant les budgets vers l'élevage intensif.

Aussi dans l'optique d'une indépendance alimentaire, il est connu que la filière animale est à la peine sur les rendements : « il faut 9 calories végétales pour générer une calorie bovine ».

La fabrication et l'épandage d'engrais azotés (N2O) sur les sols agricoles représentent 23% des émissions de GES liées à l'alimentation. Ainsi il est nécessaire de conditionner les aides de la PAC à une utilisation proportionnée et limitée des intrants azotés fossiles.

Le secteur du transport est responsable de 20% des émissions totales de GES liées à l'alimentation. Il faut rapprocher lieux de consommation et lieux de production et limiter les étapes de transformation. Ainsi l'aide à l'hectare qui favorise les cultures de grande taille est en contradiction avec la production locale puisque le produit pourra difficilement être écoulé là où il est produit.

FAVORISER LA REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'impact négatif des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur la biodiversité, les sols, l'air, la santé des animaux et des humains n'est aujourd'hui plus questionnable.

Face à ce constat, la réduction de l'utilisation de ces substances est un impératif. L'expérience montre que de nombreuses alternatives sont possibles. Encourager la prévention (rotation des cultures, semences résistantes...), la surveillance et les méthodes biologiques de lutte contre les nuisibles permettrait de limiter au maximum l'emploi de ces produits.

Aussi conditionner l'attribution des aides de la PAC à l'adoption de nouvelles pratiques agricoles telles que l'agriculture biologique, le bio-contrôle limitant l'usage des PPP est essentiel. En effet, l'usage de PPP n'est pas pris en compte dans les attributions des aides, si bien que cela incite indirectement les agriculteurs à en utiliser afin d'obtenir de meilleurs rendements et d'être plus compétitifs. On pourrait alors envisager la création d'aides complémentaires, inversement proportionnelles à la quantité de pesticides utilisés pour compenser cette distorsion de marché et favoriser la diminution, jusqu'à l'arrêt total, de l'usage des pesticides.

Financer ces alternatives permettra sur un temps long de changer en profondeur le système agricole français et de répondre aux attentes sociétales à savoir l'accès à une alimentation saine. Ce changement devrait s'accompagner d'une obligation de transparence concernant l'usage de ces substances pour plus de contrôle.

UNE DECLINAISON DE LA PAC A L'ECHELLE LOCALE

Un mouvement de transfert de la prise de décision et de la mise en œuvre de la PAC doit être engagé au profit des territoires, qui constituent l'échelon de décision légitime et efficace en matière agricole. Cette décentralisation des pouvoirs permettrait d'adapter la PAC aux caractéristiques des exploitations du territoire ainsi qu'aux enjeux environnementaux locaux tout en valorisant les productions locales.

Concrètement, un renforcement de l'animation territoriale doit être opéré. Cet ancrage local permettrait de répondre aux enjeux de la PAC tout en la crédibilisant auprès des acteurs du territoire qui identifieraient un interlocuteur accessible et compétent sur les problématiques locales.

Cette décentralisation engendrerait une meilleure répartition du budget de la PAC : les collectivités locales pourraient ainsi adopter des conditions ambitieuses en ciblant les pratiques vertueuses, telles que l'agriculture biologique. La contractualisation des MAEC pourrait être augmentée sous l'impulsion d'une animation territoriale appropriée et compétente.

La territorialisation de la gestion de la politique agricole permettrait de soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) avec le soutien du FEADER.

Afin de garantir l'égalité entre les territoires, les grandes orientations doivent être fixées dans le cadre du PSN. Néanmoins, cette relocalisation de la prise de décision ne doit pas entraîner une diminution des moyens administratifs et financiers accordés aux territoires.

C'est à ces conditions que la PAC aboutira à une approche territoriale démocratique (impliquant les acteurs du territoire), vertueuse (répondant à des objectifs sociaux et environnementaux) et efficace (adaptée aux contraintes locales).

Bibliographie:

[Projet de diagnostic en vue du futur Plan Stratégique National, 2020](#)

[L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France, ADEME 2019](#)

[Utilisation durable des produits phytopharmaceutiques, Cour des comptes européenne 2020](#)

[Rapport du Haut Conseil pour le Climat, 2019](#)